

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

67113



OBJET :
Règlement des
honoraires de
Maître CELICE

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maître CELICE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, demande par lettre du 13 novembre 1967, le règlement de ses honoraires et frais de déplacement dans l'affaire du Casino.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 16.11.1967,

DECIDE :

- de régler à Me CELICE, Avocat, 69, rue de la Boétie - PARIS, la somme de 6 000 F (six mille francs) pour ses frais et honoraires dans l'affaire du Casino.
- d'imputer la dépense sur le chapitre 934, du Budget 1968

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



ROCHEFORT-s/MER, le _____

Le Sous-Prefet,

F 8 JAN. 1968

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L' Adjoint Délégué,

